

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES MAIRES RURAUX DU LOIR ET CHER

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 NOVEMBRE 2017

L'Assemblée générale s'est tenue le 4 Novembre 2017 à la Salle des Fêtes de CHEVERNY ; elle s'est déroulée en 2 temps :

- l'assemblée générale statutaire,
- une table ronde sur le thème « Comment gérer durablement une commune »

A – ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Après une vérification de la feuille de présence, il est dénombré X personnes présentes ou représentées sur les 110 adhérents à l'Association.

Mme Lionella GALLARD, maire de CHEVERNY accueille les participants et les remercie de leur présence. Elle rappelle l'organisation de la journée et en l'absence de Mme Agnès THIBAUT, Présidente de l'Association, elle passe la parole à M. Patrick MARION, Vice-Président qui présente les membres du bureau présents.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 DECEMBRE 2016

Le compte rendu a été remis en séance. Il est mis au vote et adopté à l'unanimité.

II – RAPPORT D'ACTIVITE

Il est présenté par M. Roland BINGLER.

- **Réunions de bureau** : 11 réunions du 15 mars au 31 Octobre soit le mardi soit le jeudi, avec quelques difficultés pour réunir à chaque fois les 18 membres du bureau en raison de leurs activités réciproques. Ces réunions ont eu lieu dans les locaux de Plus FM devenu Sweet FM à Blois. Dans l'avenir il est possible de rechercher un autre lieu ou de se déplacer dans les communes membres ;

- **Activités nationales** : présence à

- grands électeurs désignés par l'AG départementale,
- Assemblée générale statutaire à LYON,
- Congrès national de l'AMRF à POULAN SUR MER (29) : congrès largement consacré à la situation actuelle des communes rurales avec 2 commissions : l'une : organisation du réseau national et départemental et l'autre : Numérique et développement de « campagnol » le site mis à la disposition des communes adhérentes

- réunion des Présidents d'AMR organisée à PARIS par l'AMRF

- Rendez-vous avec les personnalités départementales (Préfet, Rectrice, DASEN ...).

Rencontre le 5 Avril 2017 avec le Préfet, dont l'attitude très désagréable a été vivement regrettée. Sujets abordés : information sur le refus de signer la charte académique sur l'école, position sur les aides apportées aux écoles privées, baisse des dotations, indemnités inondations, harcèlement de la part des trésoriers, zones grises, impact sur téléphone mobile, cartes d'identité, PACS, changements de prénoms, commissions de finances locales, conséquences des inondations...

- Les grands dossiers

- *les effets de la Loi NOTRe* qui met en péril la ruralité

- *position sur l'intercommunalité*. Position de l'AMRF : Accord quand la fusion se justifie et qu'elle est soutenue par la population représentée par le Conseil Municipal mais refus de fusionner sous la pression, d'où qu'elle vienne.

Soutien aux maires du nord du département qui se sont opposés à la mise en œuvre d'une communauté de taille excessive.

- situation de l'Ecole Rurale

. Refus à l'unanimité de signer la convention élaborée par les AMR de la Région Centre et le Rectorat

. Réunion de bureau avec Vanik BERBERIAN (13 Fév), rencontre avec S. RICORDEAU (14 fév), rencontre avec Mme La Rectrice et son chef de cabinet (1^{er} Mars)

. Conventions issues du Rapport DURAN : dans le Loir et Cher la DASEN a respecté son engagement

. Accueil des moins de 3 ans : c'est le Maire qui inscrit les élèves

. Carte scolaire : baisse des effectifs annoncée dans le département de - 400 env d'où suppression de 4 postes et de 2 fermetures de suite (Cour Cheverny). Seuil de fermeture non défini.

. Ecole numérique : appel national pour les écoles rurales pour une subvention de 7000 € maximum par école. Les réponses se font attendre

- Elections sénatoriales

Le 7 Sept 2017, tous les candidats ont été invité à répondre à 5 questions. Leurs réponses écrites ont été diffusés aux maires ruraux du département.

- Téléphonie mobile

Rappel de l'existence du dispositif « France Mobile » porté par la préfecture de région. Possibilité d'obtenir la prise en charge d'un pylône multiutilisateurs (Orange, Bouygues, SFR). Le dossier est à monter par la communauté de communes.

- *Désertification médicale* : dossier primordial ; Le bilan d'activité des MSP afin de vérifier l'efficacité du dispositif n'a toujours pas été produit. Dans le 41, nous savons que plusieurs MSP fonctionnent mal voir parfois sans médecin.

Difficulté également avec le concept PAIS.

- *situation du centre de secours de St Aignan*

Grâce au soutien d'un grand nombre la situation a connu une certaine amélioration mais il serait important de faire le point sur la situation actuelle.

- *Indemnisation des Maires*

Arrêt à compter du 1^{er} janvier 2017 du prélèvement à la source pour les indemnités imposables et l'obligation faite d'intégrer à ses revenus les indemnités lors des déclarations d'impôts. Les conséquences de cette modification est très dommageable pour certains élus.

- *Service civique* : Mme BANCQUART coordinatrice du projet au Conseil Départemental a été reçue le 14 Mars. Ce sujet fera l'objet des interventions de l'après-midi.

- *Comité contre les violences faites aux femmes*

L'AMR signera le protocole avec l'Etat et une quarantaine d'autres partenaires le vendredi 1^{er} Décembre au Tribunal de BLOIS.

- *Sujet à mettre à l'étude* : le débardage du bois dans les communes forestières.

Le rapport d'activité est mis au vote ; il est adopté à l'unanimité.

III – RAPPORT MORAL

Il est présenté par M. Patrick MARION

- L'association se porte bien et progresse mais qu'attendent les autres collègues pour nous rejoindre ou qu'attendent-ils de nous ?

- au plan de région Centre, l'association des Maires Ruraux se situe à la 3^e place sur les 6 associations. Au plan national la progression des adhérents se poursuit.

- le combat que nous devons mener n'a jamais connu cette ampleur. Au nom d'une volonté technocratique qui défie l'histoire et le bon sens, l'Etat, dans sa permanence, veut la mort des communes rurales ; il faut être aveugle pour ne pas le voir ;

- l'Etat, en déficit, met en cause le poids de notre endettement alors que l'observatoire des finances locales vient de démontrer notre maîtrise de la gestion communale

- nous serions tournés vers le passé alors que nous demandons à l'Etat, depuis des décennies, de repenser un aménagement équilibré du territoire national,

- dans certaines communes au nom de la protection des sols, nous ne pouvons construire, y compris sur des terrains pauvres

- on nous invite sans cesse à mutualiser, alors que nous avons mutualisé depuis bien longtemps sans qu'on nous invite. On s'en prend aux syndicats d'eau qui seront parfois « confiés » aux grandes sociétés de distribution dont les objectifs ne sont pas ceux du service public. Dans ce cas, le prix de l'eau va changer !

- on décrète que les élus locaux sont trop nombreux parce qu'ils coûtent trop cher à la collectivité nationale

- nous n'avons d'autre choix que de résister pour sauvegarder le patrimoine rural de notre pays. Notre association ne vit et accomplit ses actions sur le terrain que grâce au produit des cotisations. Nous devons mieux nous faire connaître et nous faire entendre de nos collègues et accroître nos efforts de communication

La composition du bureau fait apparaître une prédominance de représentant du sud du département. Il est nécessaire que tous les secteurs du département soient représentés. 3 membres du bureau ont exprimé le désir d'être remplacés. Nous attendons de nouveaux membres.

Le rapport moral mis au vote est adopté à l'unanimité.

IV – RAPPORT FINANCIER

M. Michel DELALANDE, Trésorier, étant retenu par des obligations familiales, le rapport financier est présenté par M. Daniel CHARLUTEAU.

Il présente la situation financière en soulignant l'augmentation du nombre d'adhérents et le partenariat financier avec ENEDIS.

Au 30 Octobre 2017, l'association présente un bilan positif de 10 523,18 €.

Le rapport financier est mis au vote et adopté à l'unanimité.

V – ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AMR 41

Suite au départ de Mme HANNON, M. GUENIN et CHADENAS, 3 nouveaux membres se présentent et sont élus à l'unanimité :

- M. J.F. CHEVESSAND 1^{er} adjoint de MASLIVES
- M. J.M. NEFF, Maire de LISLE
- M. Thierry BENOIT, Maire de THORE LA ROCHETTE

Nous leur souhaitons la bienvenue et les informons de la prochaine réunion de bureau le 30 Novembre prochain à 14 h 30 dans les locaux de Sweet FM.

Clôture de l'Assemblée Générale statutaire à 11 h 30

B – QUESTIONS DES ADHERENTS AUX AUTORITES PRESENTES

Après accueil des personnalités : Mme GOURAULT, M. Le Préfet, M. le Sous-Préfet, M. le Trésorier principal, M. Marc FESNEAU, M. G. PELTIER ? M.JM. JANSSENS, Mme C. BROWN, le Colonel de Gendarmerie (**ATTENTION A COMPLETER**)

Avec le concours de M. Christophe THORIN les échanges ont lieu sur les thématiques suivantes :

-LES CONTRATS AIDES

Réponse de Mme GOURAULT

Il y a une modification de la politique des contrats aidés par l'Etat. On se rappelle des T.U.C. Dans l'esprit c'était pour essayer d'insérer des jeunes et les amener vers des emplois pérennes. Certains étaient accompagnés d'une formation. Ces contrats semblaient intéressants pour les collectivités car l'Etat prenait en charge 75 % du salaire. Dans certains cas, les bénéficiaires obtenaient un emploi définitif mais parfois au bout de 3 ans, on les « remerciait » et l'on reprenait une autre personne.

Dans le budget 2016 459 000 contrats aidés étaient inscrits au budget et réalisés, en 2017 280 000 (c'était alors le même gouvernement).

Cette année on voulait les augmenter de 40 000 mais on s'est dit que cela coûtait cher. Seuls 25 % des contrats aidés donnent lieu à un travail. Alors on s'est dit qu'il fallait plutôt faire de l'aide à la formation. Donc pour 2018 il y aura 200 000 contrats programmés principalement sur 3 secteurs : au niveau de l'éducation nationale pour aider les enfants en difficultés, dans le médico-social, et orientés vers la ruralité la plus défavorisée et l'Outre Mer.

Il y a 1 Million de jeunes sans formation. L'objectif premier du gouvernement est la formation des jeunes.

Il y a un secteur qui pâtit beaucoup de cette baisse du nombre des CA ; c'est celui du monde associatif et une réflexion est en cours.

M. Le Préfet

Lorsque les priorités régionales ont été évoquées, il restait une marge de manœuvre d'une quarantaine de contrats. La priorité a été de les affecter selon 2 critères : dans les communes « très rurales », et vers les associations pour le péri-scolaire et l'accueil des enfants

Guillaume PELTIER

Il y a une rupture d'engagement de l'état voulue pour les élus du monde rural. Comment justifier les annonces du 20 Août avec un arrêt des contrats au 1^{er} Sept ! Il y a une méconnaissance du monde rural de la part du gouvernement.

Marc FESNEAU

M. FESNEAU ne peut pas accrédiiter cette thèse. Il reconnaît que les choses ont été brutales mais pense qu'il faut travailler avec le gouvernement. Il faut titulariser les agents et non utiliser l'aide de l'Etat.

- SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

Marc FESNEAU

Il s'agit d'un mécanisme de dégrèvement. C'est une taxe obsolète dans son fonctionnement et au niveau des bases. On n'a pas su réévaluer les valeurs locatives. Il faut remettre à plat la fiscalité locale et réfléchir entre « impôt national » et impôts « locaux »

G. PELTIER

Il faut quand même expliquer à nos compatriotes que les français ont donné 18 Millions à l'UE et que l'UE n'a reversé à la France que 14 Millions. Une réforme des structures est nécessaire. Selon lui tous les présidents de région s'inquiètent de la position du gouvernement. On ne peut pas confier à l'Etat toutes les questions fiscales.

Mme GOURAULT

Ce sont les régions qui ont demandé une part de l'impôt national. Il a été décidé 450 Millions € de transfert pour les régions. Les régions en ont touché ces sommes mais elles voulaient la DGF + 450 M€ ; c'est cela que le gouvernement n'a pas voulu.

VALEURS LOCATIVES

Pas de changement pour l'instant ; ce n'est pas d'actualité. Pendant ces 3 ans il faut profiter de ce moment pour imaginer quelle pourrait être la fiscalité locale.

Les régions ont la TVA ; il faudrait trouver une solution pour les départements qui réclament aussi une part de l'impôt national.

Il est fait une demande quant à la répartition de la CVAE quand il y a plusieurs lieux d'implantation de l'entreprise : il est répondu qu'il y a une répartition effectuée selon 2 clés : la valeur locative et la répartition des effectifs.

TAXE D'AMENAGEMENT

A la question demandant pourquoi la part des communes et du département ne sont pas au même niveau, Mme C. BROWN répond que cela est dû aux charges du département et à l'obligation d'avoir un budget équilibré. Elle précise aussi qu'une part va aussi au CAUE pour l'archéologie. Elle va faire néanmoins remonter la demande.

GENS DU VOYAGE

Réponse du Colonel de Gendarmerie

Il y a 2 procédures : l'une administrative, l'autre judiciaire avec des délais. Il peut s'engager sur le détail de chacune de ces procédures.

Difficultés aussi sur les terrains privés ou les terrains achetés par les Gens du Voyage. La Nation doit prendre en compte ces personnes présentent tout particulièrement dans le Loir et Cher.

M. Le Préfet

Ce sont les Maires qui ont le 1^{er} contact et c'est grâce à eux que cela ne dégénère pas. Le taux « d'incident » est faible. Concernant les aires d'accueil on n'a pas à rougir du maillage du département. Mais pour les grands passages, il y a des situations inadmissibles et il faut réfléchir à des mesures cohérentes et réfléchir sur nos méthodes. Il faut traiter en amont avec leur représentant pour éviter le fait accompli.

La scolarisation des enfants progresse ; sédentarisation totale ou partielle ?, Mis pas sédentarisation sauvage. Il faut l'adhésion des femmes.

Je vais désigner un des Sous-préfet comme référent (certainement celui de Romorantin).

G . PELTIER

2 failles lourdes : diminuer les délais à moins de 48 h, les sanctions pénales doivent être effectives (ex : saisie des véhicules).

LA LOI NOTRe

- M. BINGLER souhaite qu'il soit laissé du temps par rapport au passage de la compétence eau-assainissement aux COMCOM ; cela ne pourrait-il pas être optionnel ?

Mme GOURAULT informe de la mise en place d'une commission composée de 7 députés et de 7 sénateurs) avec objectif de légiférer (plutôt au niveau de l'eau)

M. PELTIER dit qu'une proposition de loi a été déposée et en attente de réponse.

- concernant l'indemnisation des Maires, Mme GOURAULT va étudier le problème

- désertification médicale

Notre souci majeur c'est un « héritage » la source a été qu'à une époque les dépenses de la sécurité sociale augmentant, on avait pensé que s'il y avait moins de médecins, il y aurait moins de dépenses, d'où la baisse du numérus clausus. Celui a été augmenté ; globalement ce serait suffisant à condition que les médecins ne s'installent pas tous au même endroit.

Les jeunes médecins ne sont plus ceux de « jadis » ; ils veulent travailler en groupe, avoir des gardes organisées, une vie de famille...

Les MSP ne peuvent être construites qu'avec les médecins. Il n'y a pas un modèle, une réponse.

Il est demandé pourquoi on ne fait pas de bilan de la mise en place des MSP.

L'ordre des médecins devrait avoir un numérus clausus d'installation et prendre en compte la réalité du terrain. Le Ministre de la Santé essaie de trouver des pistes.

ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Réponse de Marc FESNEAU

